



Hausse des amendes suite à la limitation des 80 kms/h ?

Fiche pratique publié le 10/08/2018, vu 978 fois, Auteur : [RAULINE Sven](#)

Voici une info qui circule depuis quelques temps sur les réseaux sociaux. Un internaute soutient que le montant des amendes liées aux excès de vitesse aurait augmenté depuis le passage à 80km/h sur le réseau routier

Voici une info qui circule depuis quelques temps sur les réseaux sociaux. Un internaute soutient que le montant des amendes liées aux excès de vitesse aurait augmenté depuis le passage à 80km/h sur le réseau routier.

« Les amendes payées de suite passent de 45 à 68 euros, donc 50 % d'augmentation en douceur, et les amendes payées passé le délai de grâce qui valaient 90 euros passent à 136 euros » explique-t-il dans son post. Un post partagé sur facebook par des milliers d'internautes qui se sont insurgés contre cette nouvelle mesure.

Or, aucun changement n'a été effectué selon un représentant de la sécurité routière auprès du journal 20 minutes. Les amendes minorées pour excès de vitesse inférieur à 20km/h hors agglomération sont toujours de 45 euros et 1 pts sur le permis de conduire.

[SVEN RAULINE AVOCAT](#)